

Bonjour. Je suis [].

Je veux que vous sachiez qu'au Michigan, si vous êtes actuellement sans abri, vous pouvez tout de même vous inscrire pour voter aux élections, et ce, même si vous n'avez pas de pièce d'identité.

Comme tous les électeurs, pour cela, vous devez avoir la citoyenneté américaine et avoir au moins 18 ans le jour du scrutin.

S'inscrire pour voter

Si vous n'avez pas de domicile, vous pouvez vous inscrire pour voter en indiquant comme adresse un coin de rue, un refuge, un parc ou tout autre endroit où vous habitez habituellement.

L'adresse peut également être celle d'un refuge local, d'un centre communautaire, d'une organisation de défense des droits ou de quelqu'un qui acceptera de recevoir votre courrier.

Vous pouvez vous inscrire au bureau de l'agent d'inscription aux élections de votre comté, de votre ville ou de votre canton, ou auprès de tout organisme d'État qui fournit une assistance ou des services publics aux personnes en situation de handicap.

Si vous avez une carte d'identité ou un permis de conduire et que vous avez accès à un ordinateur ou à un téléphone portable, vous pouvez vous inscrire pour voter en ligne sur Michigan.gov/Vote.

Mais si le scrutin doit avoir lieu dans les 14 jours, soit après le 18 juillet pour l'élection primaire du 2 août, vous devez vous rendre au bureau de l'agent d'inscription aux élections de votre ville ou de votre canton pour vous inscrire et prouver que vous vivez dans le Michigan. Vous pouvez vous y inscrire jusqu'à 20 h le jour du scrutin et y voter.

Dans les 14 jours précédant un scrutin, vous devez apporter une lettre d'un refuge, d'une église ou d'une agence d'assistance publique avec laquelle

vous êtes en contact, indiquant votre nom et précisant que vous vivez dans le Michigan.

Ou si vous avez une carte d'identité ou un permis de conduire, vous pouvez les présenter en tant que justificatif de domicile.

Options de vote

Une fois inscrit sur les listes électorales, vous pouvez voter en personne à votre bureau de vote le jour du scrutin.

Dans les 40, jours précédant le scrutin, soit à compter du 23 juin, vous pouvez voter par anticipation en vous rendant au bureau de l'agent d'inscription aux élections de votre ville ou de votre canton.

Ou vous pouvez demander un bulletin de vote par correspondance à votre agent d'inscription aux élections. Il vous demandera de remplir et de signer une demande.

Si vous avez une carte d'identité ou un permis de l'État du Michigan et que vous avez accès à Internet, vous pouvez demander un bulletin de vote par correspondance en ligne sur Michigan.gov/Vote.

Votre agent d'inscription aux élections enverra un bulletin de vote par correspondance à l'adresse que vous lui avez indiquée ou vous le remettra en personne. Vous pouvez le remplir lorsque vous le voulez, signer l'enveloppe et la retourner.

Pour la retourner, vous pouvez la déposer dans la boîte de dépôt de votre agent d'inscription aux élections s'il en a une, la rapporter à son bureau, ou encore la renvoyer par la poste.

Si vous l'envoyez par la poste, assurez-vous de le faire dès que possible et au plus tard deux semaines avant le jour du scrutin.

Voter en toute sécurité

Peu importe comment vous votez, vous pouvez le faire en toute sécurité.

Les bureaux de vote et les bureaux des agents d'inscription aux élections utilisent des protocoles de distanciation sociale et d'hygiène. Et, bien sûr, voter en utilisant une boîte de dépôt ou par courrier est également très sécuritaire.

Si vous votez en personne, nous recommandons fortement aux électeurs de porter un masque dans les bureaux de vote.

Identification de l'électeur

Lorsque vous vous rendez dans les bureaux de vote, on vous demandera de présenter une pièce d'identité avec photo. Si vous n'avez pas de pièce d'identité avec photo, vous pouvez quand même voter.

Tout ce que vous aurez à faire est de signer une brève déclaration indiquant que vous n'êtes pas en possession d'une pièce d'identité avec photo. Votre bulletin de vote sera compté avec tous les autres.

Conclusion

Pour terminer, je voudrais souligner quelques points plus importants.

Si quelqu'un vous dit que vous ne pouvez pas vous inscrire pour voter ou que vous ne pouvez pas voter, vous pouvez contacter l'ACLU ou mon bureau pour le signaler.

Le numéro du Département d'État est le 888-SOS-MICH.

Peut-être vous interrogez-vous sur la nécessité de voter à cette élection, ou à n'importe quelle élection, et dans ce cas, voici ce que j'aimerais vous dire :

Le fait de voter donne du pouvoir à chacun de nous. Cela nous permet de contribuer à prendre les décisions qui peuvent améliorer notre communauté, notre État et notre nation.

Pour certaines élections, un seul vote suffit, mais c'est lorsque tous les électeurs se rassemblent que nous, le peuple, pouvons-nous préparer un meilleur avenir.